



Par vidéo conférence le 03/12/2020 :

Les expertises spécifiques : L'expertise judiciaire, l'expertise préalable, l'expertise de dommages ; et le rôle de l'expert

Par Luc Hamoir, géomètre-expert, expert en assurances, professeur d'expertise immobilière

Durée de la formation : 4 heures

Accréditation FSMA: **2 points** pour les courtiers d'assurance
Agrégation IPI: **3 points** pour les agents immobiliers (voir site EDUX)
Agrégation Conseil Fédéral: **4 points** pour les géomètres-experts
Ordre des architectes : **3 points** pour les architectes



Profitez des chèques-formation et ne payez que 90€ HTVA!

Contenu de la formation :

A. Le rôle de l'expert

1. Les différents types d'expert

- Contre-expert, détective, arbitre, expert technique, le rôle du courtier en assurances...
- Nature, qualités, défauts d'un expert, d'un courtier

2. Les différentes valeurs d'un immeuble

- La valeur vénale ; comment évaluer ?
- La valeur de reconstruction
- La valeur d'avenir (mythe ou réalité)
- La valeur de convenance ou d'affection
- Le cash-flow, le yield
- La valeur locative
- ...

3. Les formes d'expertise

- Amiables, unilatérales, contradictoires
- Expertises judiciaires ; procédure
- Arbitrage

B. L'expertise judiciaire

1. Remarques préliminaires

- Objet de la mission de l'expert
- Son rôle

2. La réception du jugement de désignation et les premières formalités

- Les premiers courriers

3. La tenue de la première réunion d'expertise

- Remarques préliminaires sur l'article 972 bis
- Délais, formes...fond...

4. Le rapport de 1ère réunion

5. Suite de la mission

- Respect du contradictoire
- Participation des parties à l'expertise

6. Avis provisoire

7. Tentative de conciliation

- Obligatoire, tout en restant indépendant et impartial...
- En cas d'accord, transaction ou accord officiel à acter

8. Notes de faits directoires

- Délais, courriers, nouvelles investigations si nécessaires...

9. Avis définitif

- Délai, présences, relevé des docs et notes, signature et serment...

C. L'expertise préalable

- L'expertise préalable
 - Textes de lois
 - Commentaires
 - Détails du déroulement de la mission
 - Exemple de rapport

- L'expertise de contrôle
 - Textes de lois.
 - Commentaires.
 - Détails du déroulement de la mission

D. L'expertise dégâts sinistres en résumé

- Le rôle de l'expert
- La mission de l'expert

- Exemples de rapports

Acquis prévus par la formation :

Au terme de la formation, les participants :

- Auront acquis ou amélioré leurs performances dans les techniques ou conseils qu'ils sont amenés à apporter à leurs clients.
- Auront connaissance détaillée des techniques ad hoc.
- Seront en mesure de rendre opérationnel sur terrain les techniques acquises et de mesurer leur efficacité dans les rapports.
- Auront pu échanger leur expérience professionnelle.

Remarque pour les courtiers d'assurance :

Cette formation entre partiellement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014). Branches 9, 13 et 17.

Copyright 2020:

Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante: www.gexham.be

Ouverture de la vidéo conférence à 13h, début de la formation dès 13h30 ; Fin vers 17h00

Coordonnées de paiement: BE85 001-7059590-06